

COMITÉ PROFESSIONNEL DES GALERIES D'ART

Les cartes / timbres de la Maison des Artistes pour l'année 2019 sont désormais disponibles.

Avec les cartes / timbres de la Maison des Artistes vous pouvez bénéficier d'un accès gratuit ou à un tarif réduit dans la plupart des institutions culturelles parisiennes, notamment celles du réseau RMN, et de 50 % de réduction toute l'année sur l'ensemble de la programmation de certains théâtres - à ce jour le théâtre de la Cité internationale et le théâtre de Gennevilliers.

Le Comité vous offre 50 % de remise sur le premier timbre commandé.

Vous pouvez également obtenir des cartes/timbres supplémentaires pour vos collaborateurs au tarif préférentiel de **35 €**.

Merci de bien vouloir remplir le tableau en fonction de vos besoins et de **nous le retourner à l'adresse du Comité accompagné de votre règlement – à l'ordre du CPGA.**

Pour toute demande de **nouvelle(s) carte(s)**, merci de bien vouloir nous envoyer **par voie postale** au Comité une **photo d'identité du titulaire, avec le nom inscrit au dos.**

Pour les galeries possédant plusieurs espaces, merci de nous **indiquer les adresses** ou vous souhaitez que les cartes et timbres soient envoyés.

Titulaire	Nouvelle carte	Timbre	Fonction exercée au sein de la galerie	Adresse mail professionnelle	Montant	
					17,50 €	
					35 €	
					35 €	
					35 €	
					35 €	
					35 €	
					35 €	
					35 €	
					35 €	TOTAL :

Enfin, nous vous rappelons que votre numéro diffuseur est impératif pour le traitement de votre dossier. Egalement, nous vous rappelons que les timbres sont **strictement destinés aux personnes exerçant une activité au sein de la galerie**. Nous ne sommes pas en mesure de délivrer des timbres pour votre famille ou vos proches. À cet effet, nous vous invitons à contacter Charlotte Delsol à la maison des artistes à l'adresse suivante : charlotte.delsol@lamaisondesartistes.fr

Le nombre de timbres commandés n'est pas limité.
Veuillez préciser les informations utiles sur papier libre.

GALERIE :

Numéro d'ordre MDA :